

Maintien des services ferroviaires—Loi

● (0040)

Toutes ces hausses salariales étaient inscrites dans la loi. Les employés savaient d'avance qu'ils allaient toucher ces hausses. Je rappelle au gouvernement que, à l'époque, l'opposition conservatrice s'était prononcée en faveur de ce programme. Les députés conservateurs estimaient qu'il était important et même nécessaire que ces hausses fussent précisées dans la loi. Les employés avaient été forcés de reprendre le travail, mais on leur avait au moins accordé quelque chose. La loi actuelle est absolument muette à cet égard. Je crois que c'est une erreur.

Nous savons que les revendications salariales des syndicats sont nettement supérieures aux offres du patronat. Les exigences des syndicats sont nettement supérieures, mais je dois dire qu'elles ont baissé au fur et à mesure des négociations. Malheureusement, l'offre des sociétés ferroviaires n'a pas monté.

Au début, les syndicats demandaient 5 p. 100. Au cours des négociations, je devrais dire dans le feu de la discussion, ils ont laissé entendre qu'ils accepteraient un relèvement de 4 p. 100 pour les deux prochaines années. La partie patronale offre une hausse de 1,5 p. 100 en 1988, plus un paiement forfaitaire de 500 \$ en 1987. A un moment donné la partie patronale est allée jusqu'à demander une réduction des salaires.

Nous pouvons voir que les travailleurs ont raison de craindre de ne même pas obtenir une hausse de rémunération qui corresponde à l'augmentation du coût de la vie. Je crois que cet amendement, s'il était accepté, aiderait considérablement les travailleurs à reprendre le travail avec un sentiment de satisfaction et de sécurité. Je demande instamment au ministre d'accepter cet amendement, quoiqu'il ait refusé ma première proposition d'un paiement forfaitaire de 500 \$ dès le retour au travail.

M. Cadieux: Madame la présidente, de toute évidence, les choses auraient été beaucoup plus simples pour tout le monde si les parties n'avaient pas abdiqué leurs responsabilités et si elles avaient négocié un règlement. Toutefois, dans le conflit actuel, le commissaire à la conciliation a signalé l'interrelation d'un certain nombre de questions et la tendance déjà établie par les règlements des connections de ONR et de VIA Rail. Pour donner le plus de latitude possible à l'arbitre qui sera nommé pour résoudre les différends des chemins de fer, le gouvernement lui laisse le soin de déterminer les clauses salariales en même temps que toutes les autres questions litigieuses.

M. Ouellet: Madame la présidente, je m'inscris en faux contre les observations du ministre. Je ne crois pas que les représentants du syndicat aient abdiqué leurs responsabilités.

On me dit, et je l'ai vérifié, qu'ils ont négocié en toute bonne foi depuis le début.

Une chose qui a été envisagée et, naturellement, confirmée, c'est que dès le départ les employeurs se sont rendus compte qu'ils pouvaient rester inflexibles, que le gouvernement viendrait à leur rescousse en forçant les employés à retourner au travail.

Depuis que les conservateurs sont au pouvoir la direction du CN est plus dure, plus brutale et plus difficile que jamais avec ses employés. Jamais dans l'histoire du CN nous n'avons vu une telle détérioration des relations de travail. Tout cela est dû à un changement d'attitude du gouvernement vis-à-vis des sociétés d'État. Le gouvernement pressure autant qu'il peut.

Mme Sparrow: Vous rigolez!

M. Ouellet: Non, je ne rigole pas. Beaucoup d'employés du CN ont perdu leur emploi depuis que les conservateurs sont au pouvoir. L'objectif des conservateurs est de détruire les sociétés d'État.

M. McDermid: Dites-nous ce que vous avez fait des Postes lorsqu'elles dépendaient de vous. Dites-nous ce que vous avez réalisé.

M. Ouellet: Je comprends que le député soit un peu triste aujourd'hui. Il devrait rentrer se coucher.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Vous devriez aller vous coucher.

M. Ouellet: Je disais que le gouvernement conservateur avait été terrible avec les sociétés d'État . . .

M. McDermid: Pourquoi devrais-je aller me coucher?

M. Ouellet: Je vais vous le dire. Si vous ne vous en rendez pas compte, je vais vous le dire.

M. McDermid: J'ai vu le prochain sondage. Nous sommes heureux et vous devriez vous faire des soucis.

La vice-présidente adjointe: A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais qu'il est tard et que les gens commencent à être fatigués. Il serait bon que les députés évitent d'avoir des conversations entre eux. Nous pourrions peut-être revenir à l'amendement.

M. Ouellet: Par votre intermédiaire, madame la présidente, j'ai parlé fort courtoisement avec le ministre. Il a fallu que quelques farfelus qui viennent d'apparaître sur les derniers bancs des conservateurs . . .

La vice-présidente adjointe: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence sait très bien ce qui a été dit à la Chambre. Elle apprécierait que les députés reviennent à l'actuel sujet de discussion.

Des voix: Bravo!